



Délibération du Comité de Bassin de la Martinique

N° 2016-01

Assemblée Plénière du 07 novembre 2016

Élection de la Présidente et de la Vice-Présidente du Comité de Bassin de la Martinique

L'An Deux Mille Seize et le lundi 07 novembre à 09h00 s'est tenue à la Préfecture, l'Assemblée Plénière du Comité de Bassin de la Martinique sous la présidence de M. Patrick AMOUSSOU-ADEBLE, Secrétaire Général de la Préfecture de la Martinique.

Membres présents :

Madame Marie-France TOUL	Assemblée de Martinique
Madame Maryse PLANTIN	Assemblée de Martinique
Madame Nadine RENARD	Assemblée de Martinique
Monsieur Christian PALIN	Désignés par l'Association des Maires de la Martinique
Monsieur Arnaud RENÉ-CORAIL	Désignés par l'Association des Maires de la Martinique
Monsieur Antoine VÉDÉRINE	Commune chef-lieu du Département
Monsieur Charles AGATHE	Pêche maritime
Monsieur Étienne du COUÉDIC	Distributeurs d'eau
Madame Eveline HIERSO	Consommateurs d'eau
Madame Marie-Jeanne TOULON	Associations agréées de protection de la nature et de l'environnement
Madame Denise-Emma MARIE	Représentant des milieux socio-professionnels
Monsieur Patrick AMOUSSOU ADEBLÉ	Secrétaire Général de la Préfecture, représentant le Préfet de la Martinique
Madame Nadine CHEVASSUS	Directrice Adjointe DEAL
Monsieur Christophe GROS	Représentant la DEAL,
Monsieur Emmanuel THOUARD	Délégué de l'IFREMER Antilles ou son représentant
Madame G. REGNIER	Représentant la Directrice Régionale des Finances Publiques
Monsieur Fabrice GRAND	Représentant le Directeur de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Monsieur Didier CAMY	Représentant le Directeur de l'Agence Régionale de Santé
Madame Eliane MOULY	Représentant le Directeur de la Mer

Membres ayant donné pouvoir :

Monsieur Pierre SAMOT, représenté par M. VEDERINE	Désignés par l'Association des Maires de la Martinique
Monsieur Marcellin NADEAU, représenté par M. RENE-CORAIL	Commune de moins de 5.000 habitants

Membres absents :

Madame Nadia LIMIER	Assemblée de Martinique
Monsieur Charles-André MENCÉ	Assemblée de Martinique
Monsieur David ZOBDA	Assemblée de Martinique
Monsieur Fortuné ROSETTE	Commune de plus de 15 000 habitants
Monsieur Alex LABONNE	Chambre d'agriculture
Monsieur Alex PAVIOT	Chambre d'agriculture
Monsieur André ARMOUGON	Chambre de commerce et d'industrie
Monsieur Jean-Marc AMPIGNY	Chambre de commerce et d'industrie
Monsieur Maurice MONTÉZUME	Pêcheurs en eau douce
Madame Véronique PAMPHILE	Associations agréées de protection de la nature et de l'environnement
Monsieur Pascal SAFFACHE	Personnalités qualifiées
M. Benoît VITTECOQ	Hydrogéologue au BRGM - Personnalités qualifiées

Participants :

Madame Jeanne DEFOI	Directrice de l'ODE
Monsieur Loïc MANGEOT	Directeur Adjoint ODE
Madame Gaëlle HIELARD	ODE
Monsieur Olivier BOURGEOIS	DEAL
Monsieur Jean-Luc LEFEBVRE	DEAL
Madame Anne-Lise TAILAME	BRGM
Madame Magali JULIEN	ARS
Madame Adeline POUGET-CUVELLIER	Impact Mer
Monsieur Yan MONPLAISIR	1 ^{er} Vice-Président de l'Assemblée de Martinique

Considérant le code de l'environnement et notamment les articles L. 213-13 à L.213-20 et R.213-50 à R.213-71 relatifs aux Comités de Bassin et Offices De l'Eau des Départements d'Outre-Mer,

Considérant la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques,

Considérant la lecture faite aux membres du Comité de Bassin sur les modalités du vote relatif à l'élection du Président et du Vice-Président et des membres du Bureau, comme suit :

Les membres du Comité de Bassin sont habilités à voter, y compris la personne désignée par le Préfet au titre des milieux socio-professionnels, hormis les représentants de l'État, soit 23 inscrits. Le nombre de votants est de 13, dont 2 mandats.

La Présidente est élue parmi les représentants des collectivités territoriales, les représentants des usagers et personnalités qualifiées, et le représentant des milieux socio-professionnels.

La Vice-Présidente est issue de l'une de ces catégories à laquelle le président n'appartient pas.

Chaque élection a lieu à scrutin secret. Aux premiers tours, la majorité des votants est requise.

Au troisième tour, la majorité relative suffit.

Considérant la candidature des membres, le déroulement et le résultat des votes ci-après :

POSTE	CANDIDAT	NOMBRE DE VOTANTS	SUFFRAGES	Élue(s)
Président	Marie-France TOUL	13	13 voix	Marie-France TOUL
Vice-Président	Marie-Jeanne TOULON	13	12 voix et 1 bulletin blanc	Marie-Jeanne TOULON
Membres du Bureau	Antoine VÉDÉRINE	13	13 voix	Antoine VÉDÉRINE
	Charles AGATHE	13	11 voix et 2 bulletins blancs	Charles AGATHE

Considérant la désignation par M. le Secrétaire Général de la Préfecture, représentant le Préfet de la Martinique des deux membres désignés par le Préfet au bureau du Comité de Bassin :

le Directeur de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement et le Directeur de l'Alimentation et de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF).

Le Comité de Bassin,

D É C I D E

Article 1 : Madame Marie-France TOUL est élue à la majorité absolue, Présidente du Comité de Bassin de la Martinique.

Article 2 : Madame Marie-Jeanne TOULON est élue à la majorité absolue, Vice-Présidente du Comité de Bassin de la Martinique.

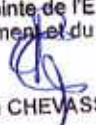
Article 3 : Monsieur Antoine VÉDÉRINE est élu à la majorité absolue, membre du bureau du Comité de Bassin de la Martinique.

Article 4 : Monsieur Charles AGATHE est élu à la majorité absolue, membre du bureau du Comité de Bassin de la Martinique.

Ainsi délibéré et adopté par l'Assemblée Plénière en sa séance du 07 novembre 2016.



Pour le Préfet de la Martinique
et par délégation
La Directrice Adjointe de l'Environnement
de l'Aménagement et du Logement


Nadine CHEVASSUS